ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON

# Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2028

École normale supérieure de Lyon

ENS DE LYON

Introduction....3
Méthodologie....5
Axe 1 : Stratégie et gouvernance....7
Objectif 1 : Créer une culture écologique commune à toutes les communautés de l'École 7
Objectif 2 : Mettre en œuvre et piloter la stratégie....9
Objectif 3 : Créer un centre de recherche et de formation sur la transition écologique....11
Objectif 4 : Intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux dans le projet de Fondation de l'ENS de Lyon....13
Objectif 5 : Renforcer la structuration interne sur la transition écologique et sociétale....14
Objectif 6 : Renforcer la communication autour de la transition écologique....17
Axe 2 : Formation....19
Objectif 7 : Développer une formation commune interne pour les étudiantes et étudiants 19
Objectif 8 : Développer la formation continue interne et externe à la transition écologique ....22
Objectif 9 : Valoriser l'offre de formation existante liée à la transition écologique....24
Axe 3 : Recherche....27
Objectif 10 : Formaliser la politique de recherche transition écologique de l'École....27
Objectif 11 : Accompagner les laboratoires dans une démarche de transition écologique de leurs pratiques de recherche....28
Objectif 12 : Renforcer les liens entre l'École et ses parties prenantes externes par la recherche....31
Objectif 13 : Renforcer la médiation scientifique....32
Axe 4 : Gestion environnementale des activités et des campus....35
Objectif 14 : Préserver la biodiversité....35
Objectif 15 : Placer l'ENS de Lyon sur une trajectoire de réduction de son empreinte carbone cohérente avec ses spécificités....38
Objectif 16 : Réduire l'empreinte environnementale des déplacements....39
Objectif 17 : Rendre les campus plus sobres en consommation de fluides....41
Objectif 18 : Réduire les déchets et renforcer leur gestion....43
Objectif 19 : Renforcer la politique d'achats responsables....46
Objectif 20 : Poursuivre la démarche de réduction de l'empreinte carbone du numérique 48
Axe 5 : Politique sociale....51
Objectif 21 : Renforcer les actions en faveur de l'égalité, de la non-discrimination et la lutte contre le harcèlement et les VSS....51
Objectif 22 : Poursuivre et renforcer la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap....53
Objectif 23 : Améliorer la qualité de vie et des conditions de travail....56
Objectif 24 : Développer un service de santé étudiante intégrant les enjeux environnementaux....57
Objectif 25 : Renforcer l'ouverture sociale de l'École....59



ENS DE LYON

# Introduction

Depuis les années 1960 et notamment la publication de Silent Spring de Rachel Carson en 1962, des membres de la communauté scientifique n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme sur les effets délétères des activités humaines sur l'environnement, et notamment sur le climat et la biodiversité. Les dernières décennies du XXème siècle ont été rythmées par des publications mettant en évidence l'accélération du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, ainsi que par de grands événements internationaux – Sommets de la Terre à Stockholm (1972) et Rio (1992), rapport The Limits to Growth (« rapport Meadows ») (1972) et rapport Our Common Future (« rapport Brundtland ») (1987) – le dernier le plus notable étant l'Accord de Paris sur le climat dans le cadre de la COP 21 en 2015. Ce dernier, ratifié par 193 pays membres de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, définit un objectif de limiter le réchauffement mondial bien en dessous de 2°C par rapport aux températures de l'ère préindustrielle et de tout faire pour ne pas dépasser 1.5°C de réchauffement moyen. Les émissions de gaz à effet de serre mondiales doivent pour cela diminuer jusqu'au niveau zéro émissions nettes, c'est-à-dire ne pas excéder la quantité qui peut être absorbée par les puits de carbone naturels que sont la biomasse et les océans. En conséquence chaque organisation doit s'employer, à son échelle, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour contribuer au niveau zéro émissions nettes mondial.

Le dernier rapport du GIEC à destination des décideurs fait état d'une augmentation d'environ 1.1°C de réchauffement de la température moyenne à la surface du globe pour la période 2011-2020 par rapport à la période 1850-1900[1]. Parmi les neuf limites planétaires proposées par Rockström et al en 2009 et réactualisées en 2023, 6 ont dépassé leur limite basse et se trouvent en zone de risque croissant[2]. Ces indicateurs environnementaux montrent que les politiques et les actions mises en place actuellement ne sont pas de nature à respecter les objectifs de l'Accord de Paris et à maintenir des conditions environnementales sûres pour les populations humaines. Il est alors urgent pour chaque organisation de se saisir de ces problématiques et de se transformer à la hauteur des enjeux.

1 GIEC, 2021 : Résumé à l'intention des décideurs. In: Changement climatique 2021: les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [publié sous la direction de Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, et B. Zhou]. Cambridge University Press,p.5

2 Larrieu, C. et al (2023). La France face aux neuf limites planétaires. statistiques.développement-durable.gouv.fr. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/la-france-face-aux-neuf-limites-planetaires/annexes

Il ne faudrait toutefois pas penser qu'il est possible de résoudre les problèmes environnementaux d'une manière purement mécanique. En cela qu'ils sont causés par les activités humaines, ils adviennent dans un système économique mondialisé et portent atteinte aux conditions d'habitabilité des populations sur leur milieu de vie, à leur capacité d'accès à l'eau et à la nourriture, aux soins, à l'éducation. Les personnes sont touchées de manière différenciée selon leur localisation géographique, leur genre et leur situation économique et sociale. Ces variables sont à prendre en compte autant que possible dans la définition des politiques de transition écologique des organisations, qui doivent également s'employer à lutter contre les inégalités et les discriminations, renforcer leurs politiques d'inclusion et améliorer la qualité de vie et des conditions de travail de leurs employés.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, l'École normale supérieure de Lyon entend renforcer sa participation à l'effort global pour répondre aux grands enjeux de la transition écologique tout en affirmant son engagement pour l'amélioration des enjeux sociétaux de notre époque. Sa mission de formation des futures et futurs enseignantes, enseignants et scientifiques, de même que ses activités fortement tournées vers la recherche, lui donnent la capacité d'agir au niveau des connaissances sur les transitions environnementales et sociétales et de les diffuser en formant des générations d'étudiantes et étudiants.

De plus, son positionnement dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site de Lyon-St-Étienne lui donne une place de choix pour travailler avec ses partenaires académiques et scientifiques à la construction d'une société plus juste, adoptant des modes de vie soutenables pour l'ensemble du vivant.

Le présent Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale définit les grands objectifs que se donne l'École sur ces thématiques jusqu'en 2028, en lien avec ses orientations stratégiques telles que définies dans le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance. Il prend en compte les projets de restructuration en cours, et vise à inscrire dans la durée les actions de transition écologique et sociétale, tout autant qu'à définir de nouveaux projets.

# Méthodologie

Il est important de préciser quelques éléments de méthodologie ayant abouti à la rédaction de ce texte.

La construction du Schéma Directeur DD&RS a débuté avec la réalisation d'une série de 44 entretiens internes à l'établissement. La Mission Transition écologique a de ce fait eu l'occasion de consulter des membres du Comité de Direction, des directrices et directeurs de laboratoires, de services et de départements, des référentes et référents transition écologique, mais aussi des représentantes et représentants d'associations étudiantes. Ces entretiens avaient pour objectifs de recueillir les points de vue de divers acteurs sur le développement d'actions de transition écologique dans l'établissement afin d'en dessiner le panorama le plus complet possible, et d'identifier les secteurs sur lesquels travailler en priorité. Ils se sont déroulés de janvier à mars 2024. Lors des entretiens, il était notamment demandé aux personnes interrogées de compléter une matrice de matérialité, en plaçant des thématiques préalablement identifiées sur un tableau en fonction du niveau d'impact que l'établissement pouvait avoir sur cette thématique et selon les attentes qu'avaient les personnes envers l'École pour travailler sur ces questions. Les matrices ont ensuite été synthétisées pour obtenir un résultat représentatif de l'ensemble des réponses.

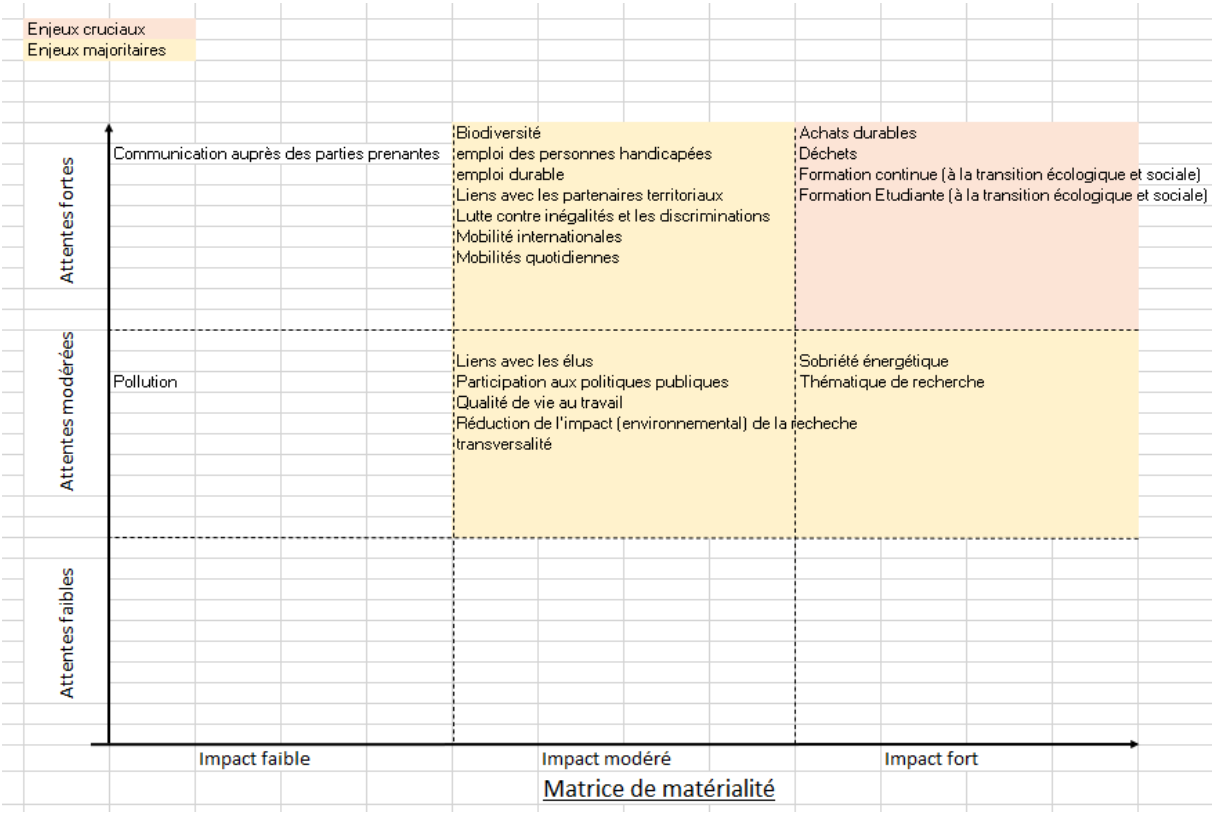


Quatre thématiques ont été identifiées comme étant cruciales pour l'établissement : les achats, la formation continue, la formation des étudiantes et étudiants, les déchets. C'est pourquoi celles-ci sont à traiter en priorité. Un grand nombre d'autres sujets ont été perçus comme majeurs par les personnes interrogées. Il ne s'agit donc pas de se concentrer seulement sur les quatre thématiques prioritaires, mais bien de travailler sur tous ces sujets.

Les entretiens DD&RS ne constituent pas les seules sources de construction du schéma directeur. L'ENS de Lyon construit en effet sa stratégie et ses actions de transition écologique et sociétale autour de trois piliers dont le schéma directeur fait partie, aux côtés du label DD&RS et de l'Accord de Grenoble. L'ENS de Lyon est engagée dans l'obtention du label DD&RS et souhaite signer l'Accord de Grenoble. Ces trois piliers sont pensés en interaction les uns avec les autres, et certains objectifs et actions du schéma directeur proviennent directement de ces deux autres piliers.

Le schéma directeur fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle suite à son adoption. Celle-ci se fera au plus près des services concernés par un processus de co-construction, dans le but de favoriser une dynamique collective autour de la mise en œuvre du schéma, de renforcer l'implication des différents acteurs de l'établissement, et de définir les moyens humains et financiers nécessaires.

Le Comité de pilotage transition écologique sera chargé de suivre l'avancée de la mise en œuvre du schéma, avec l'appui de la Mission Transition écologique.

# Axe 1 : Stratégie et gouvernance

## Objectif 1 : Créer une culture écologique commune à toutes les communautés de l'École

**Description :**

En 2022 l'École a adopté une « Feuille de route Développement Durable ». Celle-ci comportait un axe intitulé « Développement d'une culture commune personnels/étudiants par des actions fortes ». Son objectif était de créer un environnement de travail et d'étude où les questions environnementales feraient partie intégrante du quotidien, par la multiplication d'actions de sensibilisation mais également par des transformations dans la gestion des campus sur des aspects de mobilité, de biodiversité, de consommation d'énergie…

C'est pourquoi cet objectif figure également dans le schéma directeur DD&RS. Car c'est en faisant de l'attention aux questions environnementales une préoccupation constante qu'il sera en partie possible d'impulser des changements concrets et durables dans les habitudes quotidiennes que chacune et chacun adopte sur son lieu de travail ou d'étude.




### Action 1.1 : Pérenniser et améliorer la portée des actions existantes

**Description :**

Un nombre important d'actions de sensibilisation à la transition écologique sont déjà mises en place. Parmi les actions de sensibilisation organisées, on peut citer les suivantes : conférences mensuelles transition écologique, projections-débats, ateliers autour des mobilités, de la biodiversité, du numérique responsable ou des déchets, ateliers fresques (climat, biodiversité, numérique, ateliers 2 tonnes...), et bien d'autres encore. Ces actions ne

concernent pas que la transition écologique puisque de nombreux ateliers de sensibilisation sont également organisés par la mission égalité et non-discrimination et par la mission handicap.

Ces actions doivent être pérennisées dans le temps afin de maintenir un foisonnement régulier autour de ces questions. Cela permet également d'entretenir un lien direct avec différentes personnes, qu'elles soient étudiantes, enseignantes, scientifiques ou personnelles de l'École. Il sera également nécessaire de trouver les leviers pour augmenter leur portée.

**Livrable :** Liste et descriptif des actions de sensibilisation

**Indicateur :** Nombre d'actions de sensibilisation menées par an

### Action 1.2 : Mettre en place de nouvelles actions de sensibilisation

**Description :**

Comme indiqué précédemment, les actions de sensibilisation organisées ont principalement abordé les thématiques du changement climatique, de la biodiversité, des mobilités, des déchets et du numérique responsable. Bien qu'il faille souligner la diversité des thématiques abordées, il s'agit d'élargir encore le spectre des sujets en incluant des aspects qui n'ont pas encore été traités : limites planétaires, futurs désirables, économie circulaire…

En plus d'un accroissement des thématiques, les actions de sensibilisation se diversifieront également dans leur format. Plusieurs nouveaux formats sont d'ores et déjà à l'étude : organisation d'un concours photo, réalisation de capsules-vidéos par des intervenantes et intervenants du monde scientifique... D'autres pourront aussi être adoptés.

**Livrable :** Liste et descriptif des actions de sensibilisation

**Indicateur :** Nombre d'actions de sensibilisation menées par an non réalisées les années précédentes

### Action 1.3 : Évaluer l'impact des actions de sensibilisation

**Description :**

Il n'existe pas à ce jour d'évaluation de l'impact des actions de sensibilisation permettant d'identifier le nombre de personnes touchées, et d'en connaître les retombées. Il s'agira de mener cette étude, dont les résultats permettront de mieux définir les actions prioritaires à mettre en place et qui seront les plus à mêmes de toucher un large public. Cette étude pourra se faire sous la forme d'un questionnaire diffusé aux participantes et participants.

**Livrable :** Descriptif et résultat de l'étude d'impact des actions de sensibilisation

**Indicateur :** Nombre de personnes touchées par an par les actions de sensibilisation

### Action 1.4 : Intégrer les enjeux d'égalité femmes-hommes dans les actions de sensibilisation sur la transition écologique

**Description :**
Tout comme la transition écologique, les enjeux d'égalité femmes-hommes font partie des priorités de l'ENS de Lyon et doivent être pris en compte dans l'ensemble de ses activités. Les actions liées à la transition écologique n'y font pas exception. C'est pourquoi il est indispensable d'intégrer les enjeux d'égalité dans la politique de transition écologique et dans ses modalités de mise en œuvre.
Cette prise en compte se fera en premier lieu dans les actions de sensibilisation de la mission transition écologique. Celles-ci devront viser à la parité dans le profil des intervenantes et intervenants.
En plus d'intégrer les enjeux d'égalité dans l'organisation des actions de sensibilisation, il est possible de trouver des concordances dans les sujets abordés. C'est pourquoi l'un des projets communs de la mission égalité et non-discrimination et de la mission transition écologique portera sur l'organisation d'un événement autour de l'écoféminisme, en rassemblant, parmi les intervenantes et intervenants, des personnes issues du milieu académique et scientifique mais également de la société civile.

**Livrable :** Descriptif de l'événement sur l'écoféminisme

**Indicateur :** % de femmes / total des personnes intervenantes

# Objectif 2 : Mettre en œuvre et piloter la stratégie

**Description :**

Le présent schéma directeur détaille les objectifs stratégiques dont se dote l'ENS de Lyon, ainsi que les actions que l'établissement souhaite réaliser pour les atteindre.

Cette stratégie devra se concrétiser par une déclinaison opérationnelle en collaboration avec les différents services concernés, gage d'une mise en œuvre réussie. Cela devra également être suivi par un pilotage assuré au plus près des actions via une série d'indicateurs, dont certains figurent déjà dans le schéma directeur mais qui pourront être complétés par tous les indicateurs jugés indispensables au moment de la définition de la mise en œuvre.




### Action 2.1 : Intégrer des indicateurs de pilotage pour chacune des actions

**Description :**

La mise en œuvre du schéma directeur ne pourra se faire de manière efficace qu'à condition de définir des indicateurs de pilotage pertinents pour les actions qui le constituent. Des indicateurs figurent d'ores et déjà à l'intérieur du SD DD&RS même, qui pourront être complétés par d'autres indicateurs définis lors de la phase de construction de la mise en œuvre opérationnelle. La Cellule d'Aide au Pilotage (CAPil) sera un acteur majeur à cet égard.

De plus, le SD DD&RS s'intègre à l'intérieur d'un ensemble de dispositifs stratégiques et de pilotage de la transition écologique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), dont la circulaire n°6425-SG « Services publics éco-responsables » du 21 novembre 2023, et le référentiel DD&RS de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), qui définissent un grand nombre d'indicateurs de suivi des actions.

**Livrable :** Liste des indicateurs de suivi par type d'activité
**Indicateur :** % de services utilisant des indicateurs DD&RS dans le pilotage de leurs activités

### Action 2.2 : Évaluer régulièrement la mise en œuvre du schéma directeur

**Description :**

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du schéma directeur et de pouvoir éventuellement procéder à des ajustements, il sera essentiel d'évaluer régulièrement l'avancée de ses actions. Une évaluation annuelle devra pour cela être effectuée et soumise aux instances, avec l'implication active de la Mission Transition écologique.

**Livrable :** Rapports d'évaluation de mise en œuvre du SD DD&RS

**Indicateur :** Évolution du taux d'exécution des actions du schéma directeur par an

## Objectif 3 : Créer un centre de recherche et de formation sur la transition écologique

**Description :**

À l'échelle du site académique de Lyon-St-Étienne, l'ENS de Lyon tire sa spécificité à la fois de son activité de recherche intense couplée à une taille modeste, et de la multiplicité de ses champs de recherche, qui s'étendent des sciences exactes et expérimentales aux lettres et arts en englobant également les sciences humaines et sociales.

L'École a une culture de l'interdisciplinarité qui se transcrit par l'hébergement de plusieurs laboratoires notamment de sciences humaines et sociales qui la mettent au cœur de leurs activités. On peut aussi citer l'Institut rhônalpin des systèmes complexes (IXXI) qui promeutdes recherches à l'intersection des disciplines en réponse aux grand enjeux contemporains. L'École est également partie prenante de plusieurs programmes de recherche interdisciplinaires à l'échelle du site académique, notamment de l'EUR H2O et de la FR BIOENVIS.

L'ambition de l'établissement est de mettre à profit la richesse des disciplines scientifiques qu'il accueille en la conjuguant avec sa volonté d'investir le vaste champ de recherche que constitue la transition écologique, en créant un centre de recherche et de formation sur la transition écologique. Son rôle sera de faire le lien entre les disciplines, de développer l'activité de recherche sur la transition écologique à l'ENS de Lyon, et de contribuer à structurer le paysage scientifique en lien avec la transition écologique sur le site avec les partenaires académiques et scientifiques.

Loin de porter uniquement sur la recherche, il aura également vocation à être un lieu de développement de formations sur la transition écologique, en rassemblant des enseignantes et enseignants issus d'une pluralité de disciplines. Il sera donc un lieu de rencontre et de travail en commun pour proposer des formations prenant en compte le caractère systémique et interdisciplinaire des questions liées à la transition écologique. Étant à la fois lieu de recherche et lieu de formation, il facilitera les transferts des résultats de recherche vers les enseignements, en adéquation avec la politique de formation par la recherche propre à l'ENS de Lyon.

Le centre sera ouvert d'ici l'année 2027.




**Action 3.1 : Définir une feuille de route opérationnelle pour la création du centre**

**Description :**

Le succès du centre de recherche et de formation à la transition écologique reposera sur la capacité de l'établissement à y consacrer des moyens à hauteur de ses ambitions. Il s'agira en conséquence de construire une feuille de route opérationnelle conduisant à son ouverture.
Celle-ci devra fixer précisément le périmètre d'action et les missions du centre, intégrer les acteurs clés devant y contribuer, et détailler les moyens humains et financiers indispensables à son bon fonctionnement.

**Livrable :** Feuille de route de la création du centre

### Action 3.2 : Mettre l'interdisciplinarité au cœur des missions du centre

**Description :**

Les crises environnementales qui touchent la planète entière possèdent des causes multifactorielles et impactent l'entièreté des activités humaines. À cet égard il est indispensable, dans toute recherche ayant trait à tout ou partie de ces crises, d'adopter un regard systémique en mobilisant une multiplicité de disciplines scientifiques.

Il s'agira donc, dans le cadre de la construction du centre de recherche et de formation à la transition écologique, de mettre l'interdisciplinarité au cœur de son fonctionnement. Le centre devra être un espace de rencontre entre des enseignantes, enseignants, et des scientifiques de disciplines issues tant des sciences exactes et expérimentales que des lettres et arts et des sciences humaines et sociales, et créer les conditions favorables à l'émergence de sujets de recherche communs.

**Livrable :** Feuille de route de la création du centre

**Indicateurs :** Nombre de disciplines représentées dans le centre ; pourcentage d'enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs issus de chaque discipline

### Action 3.3 : Faciliter et valoriser les initiatives de formation et de recherche en lien avec la transition écologique

**Description :**

La volonté de créer le centre intervient dans un contexte où de nombreuses initiatives d'enseignement et de recherche en lien avec la transition écologique existent déjà dans l'établissement. De par la rencontre de pairs travaillant sur des sujets similaires, le centre devra être un espace permettant de valoriser et de diffuser les initiatives enseignantes et de recherche liées à la transition écologique. Il s'agira également de réfléchir à des mesures incitant de plus en plus de scientifiques, d'enseignantes et d'enseignants à se saisir des enjeux de transition écologique dans leur pratique professionnelle.

**Livrable :** Liste des mesures incitatives mises en place

# Objectif 4 : Intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux dans le projet de Fondation de l'ENS de Lyon

**Description :**

La création d'une Fondation fait partie des grandes orientations stratégiques de l'ENS de Lyon. Elle permettra d'affirmer le rôle d'établissement d'intérêt général qui est celui de l'École de par la formation des étudiantes et étudiants et des personnes, et par le développement des connaissances par la recherche. Elle renforcera également les liens avec les partenaires académiques et scientifiques, socio-économiques et politiques.

Elle sera le reflet des valeurs de l'École, dont fait partie la prise en compte des enjeux environnementaux pour garantir un environnement sûr et sain pour toutes et tous.




### Action 4.1 : Intégrer des critères environnementaux dans la charte des partenariats

**Description :**

Afin de définir les contours des collaborations entre l'établissement et les organismes partenaires dans le cadre de la Fondation, une charte sera établie. Celle-ci, en plus d'expliciter les engagements des différentes parties, intégrera des critères demandant la prise en compte, par les partenaires, des enjeux de transition écologique et sociétale dans leur fonctionnement.

**Livrable :** Charte des partenariats

**Indicateur :** Nombre de critères environnementaux et sociétaux inscrits dans la charte des partenariats

### Action 4.2 : Dédier une partie des financements obtenus dans le cadre de la Fondation à des projets liés à la transition écologique et sociétale

**Description :**

L'ENS de Lyon pourra, par le biais de la Fondation, lever des fonds pour financer des projets contribuant à son rayonnement régional, national et international, notamment sur des sujets de formation et de recherche. Ces fonds pourront notamment contribuer à la mise en route de projets améliorant les impacts environnementaux et sociétaux des activités de l'École.

**Indicateur :** Nombre de projets liés à la transition écologique et sociétale financés en partie grâce à la Fondation

## Objectif 5 : Renforcer la structuration interne sur la transition écologique et sociétale

**Description :**

Depuis plusieurs années, les enjeux de responsabilité sociétale et de transition écologique font partie des axes stratégiques de l'ENS de Lyon. C'est pourquoi une dynamique d'établissement s'est progressivement créée autour de ces questions, parfois impulsée par des groupes de personnes impliquées. Cela s'est concrétisé par la création de missions spécifiques et le recrutement de personnels dédiés : actuellement l'ENS de Lyon dispose d'une chargée de mission égalité et non-discrimination, d'un chargé de mission handicap, ainsi que d'un chargé de projet développement durable et responsabilité sociétale. Ces missions sont installées et portent les sujets qui les animent au plus près des activités de l'École et des préoccupations de ses communautés.

L'enjeu réside dorénavant dans le renforcement de la structuration de ces missions et notamment dans leur mise en lien afin de créer les passerelles adéquates entre elles. La dynamique générale d'établissement doit être renforcée et inclure un nombre plus important de personnes au-delà de celles qui, par volonté personnelle, décident de s'impliquer au quotidien. Il faut pour cela trouver des relais dans les différentes entités qui composent l'École – laboratoires, départements, services, associations étudiantes, et créer des espaces d'échanges entre les trois missions citées précédemment et les autres acteurs clés de la responsabilité sociétale de l'École.



### Action 5.1 : Coordonner les différents acteurs de la responsabilité sociétale et environnementale et faire connaître leurs projets

**Description :**

En 2024 un groupe de travail « transition écologique et responsabilité sociétale » a été créé dans le cadre du processus de réorganisation de l'École. Ce GT a établi plusieurs constats et a formulé des propositions pour remédier aux besoins identifiés.

Un premier constat porte sur les liens entre les missions égalité et non-discrimination, handicap et transition écologique. Ces trois missions fonctionnent actuellement de manière séparée, menant à un manque de prise en compte des différents sujets dans les travaux de chacune d'entre elles. Afin de pallier cela, une coordination transversale sera créée, rassemblant les trois missions et les autres acteurs clés travaillant sur des sujets liés à la responsabilité sociétale de l'établissement. Cette coordination permettra de définir des actions à partir d'enjeux communs.

Un deuxième constat établi par le GT concerne la difficulté d'entraîner une dynamique globale d'établissement au-delà des personnes déjà impliquées. Afin de favoriser la mise en route d'une telle dynamique, une assemblée interne ouverte à toutes et tous sera créée. Elle sera le lieu où les projets des acteurs de la responsabilité sociétale et de la transition écologique seront exposés et débattus.

**Livrable :** Comptes-rendus des assemblées

**Indicateurs :** Nombre d'assemblées tenues par an ; nombre de personnes assistant aux assemblées ; typologie de personnes présentes aux assemblées

### Action 5.2 : Créer un comité étudiant sur l'environnement

**Description :**

L'implication des étudiantes et étudiants sur la définition et la mise en œuvre d'actions de transition écologique est essentielle, en cela qu'elles et ils représentent une partie importante des personnes fréquentant l'ENS de Lyon. Actuellement l'association ENvertS, association écologiste de l'École, porte ses propositions auprès de l'administration et travaille avec elle à la définition de sa politique de transition écologique.
Il s'agira de renforcer l'implication des étudiantes et étudiants en créant un comité étudiant sur l'environnement. En tant que structure possédant un mandat pour travailler avec l'administration sur ces sujets, il permettra de renforcer l'engagement des étudiantes et

étudiants et d'officialiser leur participation au développement de la politique et des actions de transition écologique.

**Livrable :** Document décrivant le fonctionnement et la composition du bureau étudiant

### Action 5.3 : Constituer et animer un réseau de référentes et référents transition écologique

**Description :**

L'École normale supérieure de Lyon est composée de 22 Unités de Recherche, de 6 Unités d'Appui à la Recherche, de 12 départements de formation et de 17 directions et services administratifs. Il existe donc une diversité importante de secteurs d'activité, qui possèdent tous leurs spécificités.

Face à la nécessité de travailler au plus près du terrain, il a été décidé de constituer un réseau de référentes et référents transition écologique, avec pour objectif de nommer une personne référente par UMR, UAR, département et service administratif. Leur rôle sera de participer à la mise en œuvre de la politique de transition écologique de l'École, et de la diffuser au sein de leurs collectifs de travail respectifs. Ils et elles pourront être mobilisés pour travailler à la déclinaison opérationnelle du schéma directeur DD&RS.

**Livrable :** Liste des référentes et référents par laboratoire, département et service

**Indicateur :** Nombre de réunions du réseau de référentes et référents par an

## Objectif 6 : Renforcer la communication autour de la transition écologique

**Description :**

Depuis la prise en compte de la transition écologique comme enjeu stratégique pour l'École, de nombreuses actions de communication ont été réalisées sur le sujet, grâce au soutien du service de communication. Celles-ci ont principalement porté sur des événements ou des actions de sensibilisation. L'enjeu est donc d'élargir la communication sur la transition écologique de l'École pour inclure l'ensemble des actions menées.



### Action 6.1 : Définir une stratégie de communication de l'École sur la transition écologique

**Description :**

Il s'agira de définir un plan de communication sur les volets interne et externe, dans une logique de programmation, mais aussi d'adaptation des formats et des contenus en fonction des publics-cibles. Cette communication devra s'élargir et concerner l'ensemble des actions menées au sein de l'établissement, au-delà des actions de sensibilisation.

**Livrable :** Plan de communication sur la transition écologique

**Indicateur :** Nombre d'actions de communication menées sur la transition écologique par an

### Action 6.2 : Mener la réflexion sur les pratiques de communication dans une perspective de communication responsable

**Description :**

Le lien entre communication et transition écologique ne consiste pas seulement à communiquer sur les actions menées mais aussi à intégrer des enjeux de durabilité dans les pratiques de communication.
Il s'agira dans un premier temps d'identifier et de quantifier les moyens matériels de communication les plus utilisés au sein de l'École, d'évaluer leur impact environnemental et de proposer des mesures pour les réduire. Ce travail devra également être mené à propos de l'utilisation des objets promotionnels et de mettre en place des mesures pour limiter leur emploi et améliorer leur empreinte environnementale.

**Livrable :** Mesures de communication responsable mises en place

# Axe 2 : Formation

## Objectif 7 : Développer une formation commune interne pour les étudiantes et étudiants

**Description :**

L'offre de formation de l'ENS de Lyon se répartit entre 12 départements disciplinaires, entre sciences exactes et expérimentales, lettres et arts et sciences humaines et sociales. Les étudiantes et étudiants suivent un parcours de formation marqué par un fort ancrage disciplinaire. Le diplôme de l'ENS de Lyon constitue le cadre de la formation en ouvrant la scolarité normalienne à la pluridisciplinarité et aux enjeux de la science avec et pour la société. Les étudiantes et étudiants bénéficient ainsi d'une formation disciplinaire tournée vers la recherche, tout en ayant la possibilité de dialoguer avec d'autres disciplines autour de thématiques transversales pluridisciplinaires telle la transition écologique.
Les problématiques concernant l'intégration des enjeux de transition écologique dans la formation initiale de l'École sont doubles : il s'agit de créer une formation transversale pour que les étudiantes et étudiants puissent acquérir des bases communes sur les grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, transition énergétique, effondrement de la biodiversité, limites planétaires...) ; mais également de développer des approfondissements disciplinaires intégrés dans les cursus.




### Action 7.1 : Construire une formation interdisciplinaire pour les étudiantes et étudiants de première année

**Description :**
Afin d'apporter des éléments théoriques communs à toutes ses étudiantes et tous ses étudiants, et conformément aux objectifs du MESR, l'ENS de Lyon proposera dès la rentrée 2025 une formation pluridisciplinaire sur les enjeux de la transition écologique aux étudiantes

et étudiants primo-arrivants. D'une trentaine d'heures, elle sera construite dans un premier temps à partir des ressources pédagogiques mises à disposition par l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED) sous forme de MOOC.

L'ambition de l'établissement est de développer par la suite une formation adaptée à la scolarité normalienne, en mobilisant les nombreuses ressources théoriques et pédagogiques disponibles en interne. Le centre de formation et de recherche à la transition sera un acteur clé de la construction de cette formation.

**Livrable :** Descriptif de la formation de tronc commun

#### Action 7.2 : Introduire de nouveaux enseignements sur les transitions environnementales dans les maquettes des départements

**Description :**

En complémentarité de la formation de tronc commun dispensée en première année, un travail sera mené pour développer de nouveaux enseignements en lien avec la transition écologique dans les maquettes de formation des départements. Ce travail devra permettre d'assurer une continuité, plus ou moins forte selon les souhaits individuels des étudiantes et étudiants, dans les enseignements sur la transition écologique tout au long du parcours de formation. Le projet s'intégrera dans la refonte des maquettes conséquente au processus d'évaluation HCERES par lequel l'ENS de Lyon est concernée en 2025 et s'appuiera sur l'expertise du centre sur la transition écologique.

Afin de construire des enseignements au plus près des enjeux et des spécificités de l'établissement, les étudiantes et étudiants qui en exprimeront le souhait pourront être associés au processus.

**Livrable :** Liste des nouveaux enseignements introduits suite à la refonte des maquettes

#### Action 7.3 : Adopter un référentiel de connaissances et de compétences liées à la transition écologique

**Description :**

Les enjeux environnementaux ne peuvent être compris de manière globale sans les aborder en prenant en compte leur caractère systémique ni sans adopter une posture prospective sur les changements qu'ils font et feront de plus en plus peser sur les sociétés humaines. C'est

pourquoi il est important d'adopter un référentiel de connaissances et de compétences commun à intégrer dans les formations traitant de ces sujets.

Plusieurs référentiels ont déjà été développés (référentiel DD&RS de la Conférence des Grandes Écoles ; GreenComp adopté dans le cadre du Green Deal de l'Union européenne). Il s'agira pour l'École de se doter d'un tel référentiel, adossé à un référentiel existant ou développé en interne.

**Livrable :** Référentiel de connaissances et de compétences adopté

**Indicateur :** Nombre d'enseignements adoptant le référentiel

### Action 7.4 : Participer à la structuration de l'offre de formation à la transition écologique sur le site académique lyonnais

**Description :**

L'École fait partie d'un site académique qui se distingue par la richesse et la qualité des formations proposées aux étudiantes et étudiants. Cette intégration se caractérise notamment par des co-accréditations sur de nombreux parcours de master proposés à l'ENS de Lyon. Il s'agit, dans ce contexte, de conjuguer la volonté de l'établissement de renforcer sa prise en compte des sujets environnementaux avec la politique de site, notamment au sein du projet de développement de réseaux de coordination disciplinaires. Ces réseaux seront des espaces d'animation scientifique centrés sur les grandes orientations académiques du site, dont la transition écologique. Le centre de recherche et de formation sera intégré dans ce travail.

En complémentarité, l'ENS de Lyon fait partie du Collège des Hautes Études Lyon – Sciences (CHELs) depuis sa création. Le CHELs réunit 8 établissements membres ou associés de l'Université de Lyon dans le but de conjuguer leurs compétences respectives pour offrir aux étudiantes et étudiants des atouts supplémentaires de réussite professionnelle. Dans le cadre du CHELs, un projet de développement de formation sur les enjeux environnementaux a abouti à la création d'un Diplôme Inter-établissements qui ouvrira en septembre 2025. En plus de participer activement à la construction de l'offre de formation de ce diplôme, l'ENS de Lyon accueillera au sein de ses murs les étudiantes et étudiants qui choisiront de le suivre.

**Livrable :** Maquette pédagogique du DIE Grandes transitions du CHELS

**Indicateur :** Nombre d'étudiantes et étudiants suivant le DIE par an

## Objectif 8 : Développer la formation continue interne et externe à la transition écologique

**Description :**

Dans la circulaire « Services publics éco-responsables » n°6425-SG du 21 novembre 2023, le gouvernement réaffirme ses ambitions notamment en matière de formation de ses agents à la transition écologique, en définissant un objectif de 100% des agents publics formés d'ici à 2027. En tant qu'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, l'ENS de Lyon se doit de prendre sa part de cet objectif.

Plusieurs actions de formation à la transition écologique, mais aussi à des enjeux de responsabilité sociétale, ont déjà été inscrites par la Direction des Ressources Humaines dans les plans de formation de l'École. Parmi celles-ci on peut citer la mise en place de fresques du climat et d'ateliers 2 tonnes, mais aussi de formations de secourisme en santé mentale, de prévention des risques psycho-sociaux et du harcèlement moral, ainsi que des actions de formation aux enjeux d'égalité dans l'encadrement doctoral et à l'approche inclusive dans l'enseignement supérieur.

Il s'agira pour l'établissement de renforcer ces actions, en mettant en place des parcours de formation à la transition écologique complets permettant à l'ensemble de ses agents de se saisir de ces enjeux dans leur pratique professionnelle. Pour cela, la Mission Transition écologique travaillera de concert avec la Direction des Ressources Humaines.




### Action 8.1 : Développer une formation à la TES pour les enseignantes, enseignants, et scientifiques

**Description :**

La réussite de la mise en œuvre et du déploiement de formations à la transition écologique à destination des étudiantes et étudiants est nécessairement fonction du niveau de formation

des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. L'objectif de l'École est par conséquent d'apporter aux enseignantes, enseignants, et scientifiques les éléments conceptuels fondamentaux à la compréhension des crises environnementales et sociales en cours, les moyens de transformer leurs enseignements et d'en développer de nouveaux en adéquation avec les enjeux de la transition écologique.

Il faudra alors construire une formation abordant notamment les éléments suivants : cadres conceptuels et critiques de la transition écologique et sociétale ; enseigner sur la transition écologique et sociétale dans sa discipline ; enseigner en interdisciplinarité.

**Livrable :** Descriptif de la formation à destination des enseignantes, enseignants, et des scientifiques

**Indicateur :** Nombre d'enseignantes, d'enseignants, et de scientifiques formés par an

### Action 8.2 : Développer une formation à la TES pour les personnels BIATSS

**Description :**

Plusieurs formations sur des thématiques liées à la transition écologique et à la responsabilité sociétale figurent déjà dans le plan de formation des personnels de l'École. Parmi celles-ci figurent par exemple des formations consacrées à la qualité de vie, aux conditions de travail, et à la sécurité au poste de travail.
Il s'agit de renforcer cet aspect du plan de formation des personnels en définissant des parcours de formation complets. Afin d'impulser de réels changements de pratiques et une montée en compétence générale des personnels de l'établissement sur ces sujets, les formations devront comprendre des parties théoriques sur le fonctionnement et les causes des crises environnementales, mais également des parties pratiques visant à déterminer des actions à mettre en place sur son poste de travail. Ces formations pourront être complétées par des parcours métiers, en lien avec les formations proposées à l'échelle du site via l'Université de Lyon.

**Livrable :** Descriptif de la formation à destination des personnels

**Indicateur :** Nombre de personnels formés par an

### Action 8.3 : Proposer des formations à la transition écologique à des personnes extérieures à l'établissement

**Description :**

Dans le cadre du CHELS, l'ENS de Lyon contribue à la mise en place d'un programme de formation professionnelle continue à la transition énergétique pour les cadres et personnels du département du Rhône. Cette formation vise à apporter des connaissances et des points de vue critiques sur l'anthropocène, la transition énergétique et la transformation des politiques territoriales dans ce contexte.
Il sera possible d'adapter cette formation à d'autres publics par la suite, sur le principe de co-construction avec les établissements partenaires du CHELs et en s'appuyant sur le futur centre de recherche et de formation à la transition écologique.

**Indicateur :** Nombre de personnes extérieures à l'ENS de Lyon ayant suivi une formation à la transition écologique

## Objectif 9 : Valoriser l'offre de formation existante liée à la transition écologique

**Description :**

Concernant la formation de ses étudiantes et étudiants à la transition écologique, l'ENS de Lyon s'est progressivement dotée de plusieurs dispositifs d'ampleur variable, qui diffèrent dans leur approche et leur portée. Parmi ceux-ci il est possible de citer deux parcours de master (un master de biologie parcours biosciences et un master de géographie parcours gestion de l'environnement) ; un module Environnement interdisciplinaire accessible aux étudiantes et étudiants de première année ; une spécialisation progressive sur les questions environnementales dans une approche interdisciplinaire au sein du Cycle Pluridisciplinaire aux Études Supérieures (CPES) en partenariat avec le Lycée du Parc ; 56 cours identifiés comme abordant des questions liées à la transition écologique dans le catalogue de cours 2024/2025 et mis en œuvre dans de nombreux parcours de master en sciences exactes et expérimentales comme en lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales.

La politique de formation des étudiantes et étudiants à la transition écologique de l'ENS de Lyon doit intégrer ces dispositifs existants dans les nouvelles actions menées, tout en les renforçant et en les valorisant.



### Action 9.1 : Développer le système de marquage de cours « transition écologique »

**Description :**

Un important travail d'identification des enseignements intégrant des contenus relatifs à la transition écologique a été mené en 2023. Cela a abouti à la création d'un filtre de recherche dans le catalogue de cours de l'École publié sur le site et accessible à toutes et tous, afin de faire ressortir ces enseignements présents dans tous les départements. Pour l'année 2023/2024 47 cours ont ainsi été identifiés ; ce chiffre est monté à 56 cours 2024/2025 ce qui témoigne d'une prise en compte croissante de ces enjeux par les enseignantes et enseignants
de l'École.
Il s'agira de renforcer ce système d'identification par la création d'un cahier des charges, comportant plusieurs critères permettant d'évaluer l'adéquation des enseignements dispensés au sein de l'École avec les enjeux de la transition écologique.

**Livrables :** Liste des cours marqués transition écologique par an ; cahier des charges

**Indicateur :** Nombre de cours marqués transition écologique par an

### Action 9.2 : Reconnaître un label transition écologique dans le diplôme de l'ENS de Lyon

**Description :**

Plusieurs enseignements et activités spécifiques sur la transition écologique ont été développés dans le diplôme de l'ENS de Lyon depuis 2016 : ouverture d'une module environnement annuel en 1ère année, marquage « transition écologique » de CPNS (cours pour non spécialistes), ouverture en 4ème année PLR (Projet long de recherche) d'un enseignement spécifique sur les enjeux de la transition écologique en recherche, validation d'actions de médiation scientifique en lien avec la transition écologique, journées interfaces dédiées aux enjeux de la transition écologique. Tous ces enseignements et activités cultivent une pluridisciplinarité forte, tant dans les disciplines qui y sont représentées que dans les profils des étudiantes et étudiants venant de tous les départements de formation, afin de réfléchir et former à la complexité et à la transversalité indispensable pour agir face aux défis liés à la transition écologique.

La portée du Module Environnement sera élargie, notamment en l'ouvrant à des étudiantes et étudiants plus avancés dans leur parcours de formation. Un label transition écologique

inscrit dans le supplément au diplôme viendra reconnaître le nombre de crédits acquis au cours de la scolarité dans le domaine de la transition écologique et responsable.

**Livrable :** Maquette de formation du module environnement ; description du label transition écologique du diplôme de l'ENS de Lyon

**Indicateur :** Nombre d'étudiantes et étudiants qui suivent le module environnement par an ; nombre d'étudiantes et étudiants validant le label transition écologique dans le diplôme par an ; nombre d'actions sur la transition écologique dans les journées interfaces

# Axe 3 : Recherche

## Objectif 10 : Formaliser la politique de recherche transition écologique de l'École

**Description :**

Les enjeux de transition écologique questionnent en profondeur le milieu scientifique. Le dépassement des limites planétaires interroge non seulement la manière de conduire les projets de recherche et leur dimension matérielle, mais également le fonctionnement du milieu professionnel de la recherche dans ses dimensions administratives et économiques, et la place et le rôle de la science dans la société. Cela nécessite de poser les constats de la manière dont s'entrechoquent la recherche scientifique comme milieu professionnel et les bouleversements environnementaux. Le centre de recherche et de formation à la transition écologique devra travailler à étayer ces constats, et contribuer avec l'ensemble des acteurs de la recherche à définir les lignes directrices de l'ENS de Lyon en matière d'adaptation de la recherche aux enjeux environnementaux.






ENS DE LYON

### Action 10.1 : Rassembler les acteurs de la recherche de l'ENS Lyon pour réfléchir à la recherche de demain

**Description :**

La problématique de la recherche scientifique en rapport avec les enjeux de transition écologique se situe non seulement au niveau des pratiques d'expérimentation, mais aussi et de manière plus fondamentale au niveau du fonctionnement même du milieu de la recherche. En effet, les enjeux économiques et parfois politiques, de même que le caractère international de la recherche, entraînent des dégradations environnementales. Il s'agit ainsi d'un problème collectif qu'il convient de traiter comme tel.

En tant qu'endroit privilégié de rassemblement de scientifiques travaillant sur ces questions mais aussi de stimulation de recherches en ce sens, le centre de recherche et de formation à la transition écologique sera le lieu pour porter cette réflexion au sein de l'ENS de Lyon, mais aussi d'y contribuer à l'échelle du site Lyon-St-Étienne. Il devra inclure dans ce processus des membres de la direction de l'École, des enseignantes et enseignants, scientifiques,doctorantes et doctorants, étudiantes et étudiants, personnels d'appui à la recherche, mais également des représentantes et représentants d'organismes nationaux de recherche et des partenaires académiques.

### Action 10.2 : Faire de la transition écologique un axe prioritaire du fonds recherche

**Description :**

Le fonds recherche de l'ENS de Lyon permet de financer chaque année des projets émergents, ainsi que des manifestations scientifiques et des laboratoires juniors. Il permet de favoriser des projets de recherche correspondant aux orientations scientifiques de l'École. En 2023, deux projets émergents identifiés « transition écologique » ont été financés pour un montant total de 25 000 €. De plus, les dossiers de demande de financement du fonds recherche intègrent dorénavant des considérations environnementales. Il s'agit de renforcer ces dispositifs en faisant de la transition écologique un axe prioritaire du fonds recherche, dans le but d'inciter des scientifiques à mener des recherches sur ce sujet.

**Livrable :** Liste des projets de recherche "transition écologique" financés par an

**Indicateurs :** Nombre de projets de recherche "transition écologique" financés par an ; montant du fond recherche alloué à des projets en lien avec la transition écologique par an

# Objectif 11 : Accompagner les laboratoires dans une démarche de transition écologique de leurs pratiques de recherche

**Description :**

:

La recherche scientifique porte un impact important sur l'environnement. Elle repose en effet sur des moyens matériels très consommateurs en ressources et en énergie. Le calcul de son bilan carbone par le CNRS évalue les émissions de gaz à effet de serre de ses agents à 14 tonnes par an et par personne. Bien qu'il y ait des disparités importantes entre les individus selon leur discipline et leur statut, ce chiffre est 7 fois supérieur à ce qu'il faudrait pour respecter les objectifs des Accords de Paris. Il est donc nécessaire de repenser le fonctionnement des activités de recherche pour réduire leur empreinte environnementale.

L'ENS de Lyon entend prendre sa part dans cet effort.




## Action 11.1 : Accompagner tous les laboratoires dans la réalisation de leur bilan carbone

**Description :**

La première étape consiste à évaluer l'empreinte carbone de la recherche à l'École, par le calcul du bilan carbone pour chacun des laboratoires. En 2023, 12 laboratoires avaient réalisé leur bilan carbone au moins une fois depuis 2021, sur les 22 UMR et 6 UAR que rassemble l'ENS.

C'est pourquoi il s'agit de faire en sorte que tous les laboratoires de l'ENS de Lyon aient, à terme, réalisé au moins un bilan carbone, ce qui permettra d'obtenir un panorama plus précis de l'empreinte carbone des laboratoires de recherche de l'École. La Mission Transition écologique accompagnera dans cette démarche les laboratoires qui en feront la demande,notamment en les formant à l'utilisation de la plateforme GES1.5 et en leur fournissant les données du périmètre ENS. Les personnes référentes transition écologique pour les laboratoires pourront constituer un appui et un relai pour aider leur unité à réaliser son bilan.

**Livrable :** Bilans carbone des laboratoires

**Indicateur :** Nombre de laboratoires ayant réalisé leur bilan carbone

### Action 11.2 : Accompagner les laboratoires dans l'élaboration de plans de transition

**Description :**

Il faudra, suite à l'évaluation, passer à la phase de définition et de mise en œuvre des mesures visant à réduire les empreintes environnementales des différents laboratoires. Ces mesures, rassemblées au sein de chartes ou de plans de transition, devront découler d'un processus de construction collectif au sein de chaque laboratoire et tenir compte des spécificités de fonctionnement de chacun d'eux.

Plusieurs laboratoires s'étant déjà dotés de chartes environnementales, il s'agit d'accompagner ceux qui n'en ont pas encore adoptées. Les chartes existantes pourront être partagées afin de servir d'inspiration : là encore les personnes référentes de leur laboratoire auront un rôle à jouer. La plateforme Transition1.5, qui recense des initiatives prises par des laboratoires partout en France, sera également une ressource précieuse.

La Mission Transition écologique accompagnera les unités de recherche dans l'élaboration de leurs trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Livrable :** Chartes de transition environnementale des laboratoires

**Indicateur :** Nombre de laboratoires s'étant dotés d'une charte de transition écologique

### Action 11.3 : Soutenir les expérimentations visant à réduire l'impact environnemental de l'ENS de Lyon

**Description :**

La nécessité de réduire les consommations d'énergie suscite des adaptations, des requalifications d'équipements et des expérimentations qui ont actuellement cours à l'ENS de Lyon. Par exemple, les équipes du Centre Blaise Pascal ont travaillé depuis plusieurs années à requalifier des serveurs informatiques en appareils de chauffage installés dans des bureaux. Il s'agira d'exploiter cette initiative à son plein potentiel en la systématisant autant que possible.
De manière plus générale, il conviendra de soutenir les expérimentations internes visant à améliorer la situation énergétique et écologique des campus.

**Livrable :** Descriptifs des expérimentations scientifiques visant à réduire l'empreinte environnementale de l'École

## Objectif 12 : Renforcer les liens entre l'École et ses parties prenantes externes par la recherche

**Description :**

:

Les enjeux de responsabilité sociétale et de transition écologique mettent en évidence les interconnexions entre les différents acteurs de la société dans son ensemble. C'est particulièrement le cas de la recherche scientifique, en cela qu'elle fait progresser les connaissances et que ses résultats contribuent à produire de nouveaux objets et services, servent d'aide aux décisions, changent notre regard sur le monde.

Il s'agit certes, dans une perspective de transition écologique et sociétale, de travailler au croisement des disciplines, mais aussi de travailler au croisement des acteurs en les impliquant dans la définition et la conduite des projets de recherche, ainsi que dans le transfert des résultats de recherche. L'ENS de Lyon, en tant qu'établissement intégré dans le tissu économique et social de son territoire, entend prendre la pleine mesure de son rôle à cet égard.






ENS DE LYON

### Action 12.1 : Développer des partenariats de recherche avec des acteurs socio-économiques engagés dans la transition écologique et sociétale

**Description :**

De nombreux projets de recherche au sein de l'École sont menés en partenariat avec des acteurs socio-économiques locaux, nationaux ou internationaux. Ces relations participent au rayonnement de l'ENS de Lyon, reconnue comme un établissement de recherche de premier plan.

Considérant la nécessité de renforcer ces liens notamment dans le cadre de la transition écologique et sociétale, il s'agit d'identifier les partenariats existants menés avec des acteurs engagés pour les transitions. Une stratégie de développement des partenariats de recherche avec cette catégorie d'acteurs devra également être définie, afin d'augmenter le nombre de projets de recherche menés avec des acteurs engagés. Le centre de recherche et de formation
à la transition écologique sera moteur dans la définition de cette stratégie.

**Livrable :** Liste des projets de recherche avec des partenaires socio-économiques engagés

### Action 12.2 : Identifier et développer les projets de recherche menés en lien avec des partenaires publics (collectivités, État…)

**Description :**

La recherche scientifique joue un rôle important dans la définition des politiques publiques et dans l'aide à la décision politique. Ce rôle est particulièrement important dans le cadre des transitions écologiques et sociétales, pour mieux comprendre les mécanismes physiques, biologiques, chimiques, sociaux, économiques et politiques qui sous-tendent ces phénomènes, et construire des politiques publiques adaptées.

C'est pourquoi les projets de recherche réalisés par des équipes de recherche hébergées à l'ENS de Lyon en lien direct avec les pouvoirs publics et portant sur des projets liés aux transition écologiques et sociétales devront être identifiés dans un premier temps. Ce travail d'identification, mené par le centre de formation et de recherche sur la transition écologique, devra permettre de cibler les développements possibles. En ce sens, l'ENS de Lyon souhaite s'engager dans deux initiatives visant à créer des interfaces entre scientifiques, société civile et pouvoirs publics, à savoir le projet d'École de la Résilience piloté par les services de la ville de Lyon, et la réhabilitation de l'ancienne chaufferie située sur le campus de la DOUA commelieu de recherche sur les transitions.

**Livrables :** Liste des projets de recherche en partenariat avec des acteurs publics ; liste des partenaires territoriaux

## Objectif 13 : Renforcer la médiation scientifique

**Description :**

Dans le cadre de la réorganisation de l'École, un groupe de travail intitulé « Sciences et société, diffusion des savoirs, culture » a été lancé au début de l'année 2024 avec un double objectif : formuler dans un premier temps un état des lieux sur les orientations et la structuration de l'École autour de ces questions ; puis dans un second temps identifier les actions à maintenir et/ou à renforcer et proposer des évolutions.

Le GT était composé de personnels, d'étudiantes et étudiants, d'enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs travaillant directement sur ou étant concernés par ces questions. Ses travaux ont duré près d'un semestre et ont abouti à un ensemble de recommandations. Celles-ci devront être mises en œuvre, tout en développant les actions de médiation scientifique en lien avec la transition écologique pour répondre pleinement aux enjeux de la science avec et pour la société.




### Action 13.1 : Formaliser une politique et coordonner les actions de médiation scientifique

**Description :**

L'un des constats posés par le groupe de travail est qu'il existe au sein de l'École un nombre important d'actions de médiation scientifique. Celles-ci participent au rayonnement de l'École, tant au niveau local qu'au niveau national, en faisant connaître l'avancement de la recherche dans de nombreuses disciplines à un grand nombre de personnes, spécialistes et non spécialistes. Parmi ces actions, on peut citer la Fête de la Science à laquelle l'ENS de Lyon participe de longue date.

Afin d'augmenter la portée des actions de médiation scientifique, il convient de les harmoniser en définissant des orientations stratégiques claires de médiation scientifique pour l'École. Ces orientations devront notamment traiter de la question des publics cibles et de l'adaptation des actions à ces publics, tant dans leur format que dans leur contenu.

Une grande diversité d'acteurs mène actuellement des actions de médiation scientifique à l'ENS de Lyon. Parmi ceux-ci, on peut citer les laboratoires, les départements, mais aussi le service de communication, la Bibliothèque Diderot de Lyon, la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, le service Développement des Usages du Numérique pour l'Enseignement et les Savoirs, ENS Éditions, le théâtre Kantor, l'Institut Français de l'Éducation... Cette diversité nécessite de créer un espace commun de rencontre entre les différents acteurs, permettant notamment de mettre en relation les événements et d'harmoniser les programmations. Une coordination sera donc établie.

**Livrable :** Document décrivant la politique de médiation scientifique de l'ENS de Lyon

### Action 13.2 : Développer les actions de médiation scientifique en lien avec la transition écologique

**Description :**

Plusieurs actions de médiation scientifique traitant directement ou pouvant être liées à la transition écologique sont déjà menées. On peut citer parmi elles l'organisation du Printemps de l'Histoire environnementale, les rencontres Sciences en résonance ou bien les Nuits de la lecture organisées par la Bibliothèque Diderot de Lyon ; ou encore la création d'une collection Mutations portée par ENS Éditions et traitant de questions de transition écologique ; mais aussi le lancement d'un prix littérature par des étudiantes et étudiants en 2025…
Le but de cette action est d'identifier précisément l'ensemble des actions de médiation scientifique liées à la transition écologique, de caractériser les publics qu'elles ont ciblés, et d'identifier les possibilités de création de nouvelles actions. Cela se fera notamment par la mise en lien de la Mission Transition écologique et de la structure de coordination de la médiation scientifique.

**Livrable :** Liste des actions de médiation scientifique liées à la transition écologique ; liste des nouvelles actions mises en place

**Indicateur :** Nombre d'actions de médiation scientifique liées à la transition écologique menées par an

# Axe 4 : Gestion environnementale des activités et des campus

## Objectif 14 : Préserver la biodiversité

**Description :**

L'École dispose d'une surface d'espaces-verts de 5.7 hectares, avec une répartition de 3.6 hectares sur le site Descartes et 2.1 hectares sur le site Monod. Une équipe dédiée à la gestion des jardins en assure l'entretien au quotidien, et porte la préservation de la biodiversité au cœur de son action, notamment depuis l'implantation de l'ENS sur le site Descartes et la création du jardin en 2000. Celui-ci, créé par Gilles Clément et Guillaume Geoffroy-Dechaume, a été conçu avec une intention paysagère, et constitue un îlot propice à l'accueil de la biodiversité. La création du jardin a en effet été menée selon le principe de travailler avec la nature et non contre elle, en proposant de faire avec les espèces considérées habituellement comme « nuisibles » (mauvaises herbes, insectes ravageurs, petits mammifères, oiseaux).

La nature des espaces verts du site Monod est assez différente : ils se caractérisent par de petits espaces de verdure morcelés, par une grande pelouse, un nombre important de patios et une strate arborée presque monospécifique.

Les deux sites, bien que très différents, sont gérés selon les mêmes principes : choix d'une palette végétale cohérente avec les jardins et les enjeux climatiques, gestion économe en eau et en achats de végétaux, utilisation raisonnée des machines, revalorisation sur site des déchets verts générés par les activités du service de gestion des jardins, suppression de tout intrant.
Il s'agit, avec l'inscription d'un objectif sur la préservation de la biodiversité, d'aller encore plus loin dans la démarche déjà mise en place sur les espaces où des marges de manœuvre sont encore possibles.




### Action 14.1 : Réaliser un inventaire de la biodiversité sur les espaces verts des campus Descartes et Monod

**Description :**

En juillet 2024 un partenariat a été signé entre l'École et le bureau d'études EODD. Ce partenariat donne accès aux espaces verts de l'ENS de Lyon aux écologues du bureau d'étude, afin que ceux-ci puissent réaliser un inventaire de la biodiversité sur les deux sites. Il permettra de mieux comprendre le rôle pressenti d'îlot d'accueil de la biodiversité en ville que joue actuellement le jardin Descartes, et de mieux caractériser le site Monod.

**Livrable :** Document d'inventaire de la biodiversité

**Indicateur :** Nombre de groupes taxonomiques étudiés ; diversité des zones étudiées

### Action 14.2 : Identifier et mettre en œuvre les leviers permettant de favoriser le développement de la biodiversité sur les espaces verts

**Description :**

Comme expliqué précédemment, le jardin Descartes a été conçu dès son origine pour fonctionner sans intrants et selon un mode de gestion caractérisé par l'utilisation d'espèces spontanées et subspontanées, et par un arrosage minimal. Du côté des espaces verts du site Monod, la gestion est plus classique mais se passe également de tout intrant et est très peu mécanisée.

L'objectif du partenariat avec le bureau d'études EODD n'est pas seulement de réaliser un inventaire de la biodiversité mais aussi de formuler des préconisations de gestion pour

rendre les espaces verts encore plus favorables au développement de la biodiversité. Cela sera particulièrement le cas pour le site Monod.

Les recommandations devront ensuite être étudiées et travaillées, afin de les adapter au contexte de l'établissement et aux pratiques existantes. Celles-ci seront intégrées dans un plan d'action, qui fera état des moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

**Livrable :** Plan d'action biodiversité

**Indicateur :** Taux de réalisation des actions du plan d'action biodiversité

### Action 14.3 : Identifier, valoriser et développer les actions menées sur des espaces extérieurs en vue de préserver la biodiversité

**Description :**

Le jardin Descartes n'est pas seulement un lieu de passage ou de préservation de biodiversité, il permet aussi d'établir des liens avec des partenaires extérieurs en cela qu'il est, depuis plusieurs années, un lieu de formation à destination d'écoles professionnelles d'horticulture et de jardinage mais également d'écoles d'architecture, du centre de formation des agents de la fonction publique territoriale de la région, et des universités de Lyon. Travailler à la préservation de la biodiversité sur les espaces verts permet donc de nouer des liens avec d'autres acteurs.

Cette logique est aussi inverse, puisque plusieurs laboratoires travaillent sur des projets de recherche en lien avec la préservation de la biodiversité. Il s'agira, afin de connaître et de faire connaître la portée de ces recherches, de les identifier et de les valoriser. Le centre de recherche et de formation à la transition écologique se chargera de cette mission.

De plus, en tant qu'établissement intégré dans le quartier de Gerland et plus largement dans le 7ème arrondissement de Lyon, l'ENS de Lyon souhaite travailler de concert avec les acteurs territoriaux que sont la Ville de Lyon et la Métropole du Grand Lyon afin de déterminer de quelle manière ses espaces verts s'intègrent dans le réseau de trame verte du quartier. Ce travail devra associer le service de gestion des jardins comme acteur de premier plan au sein de l'ENS de Lyon.

**Livrables :** Liste des projets ; liste des entreprises et écoles venant visiter le jardin

**Indicateur :** Nombre de visites réalisées pour des professionnels et des écoles/an ; nombre de projets de recherche portant sur la préservation de la biodiversité

# Objectif 15 : Placer l'ENS de Lyon sur une trajectoire de réduction de son empreinte carbone cohérente avec ses spécificités

**Description :**

L'Accord de Paris sur le climat, adopté par les pays membres de la 21ème Conférence des Parties, affirme l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à 2°C de réchauffement en moyenne à la surface du globe par rapport aux niveaux préindustriels. Comme toute organisation, l'ENS de Lyon doit contribuer à cet objectif.




## Action 15.1 : Calculer le bilan carbone tous les deux ans

**Description :**

L'ENS de Lyon calcule son bilan carbone régulièrement depuis 2015. Ce premier bilan portait sur les scopes 1 et 2, correspondant aux émissions directes de gaz à effet de serre et aux émissions indirectes liées à l'énergie, et a été complété à partir de l'année 2019 pour prendre en compte le scope 3 (processus induits en amont et en aval des activités). Il a ensuite été recalculé pour les années 2021 et 2023 et a mis en évidence les résultats suivants :

• Bilan carbone 2021 : 9147 tonnes de CO2 équivalent
• Bilan carbone 2023 : 8135 tonnes de CO2 équivalent

Bien qu'à la première lecture l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre montre une réduction de plus de 1000 tonnes de CO2e en deux ans, ces résultats sont à nuancer du fait d'évolutions méthodologiques entre les deux années.
Il s'agira de fiabiliser et de fixer la méthode de calcul du bilan carbone de l'École, et de le calculer tous les deux ans afin de suivre les évolutions et de déterminer l'efficacité des

actions menées dans le but de le réduire. Le bilan carbone pourra alors devenir un outil d'aide à la prise de décision, au-delà d'une simple méthode d'évaluation.

**Livrable :** Bilans carbones

### Action 15.2 : Établir un plan de réduction des EGES

**Description :**

Bien que le bilan carbone soit calculé régulièrement depuis plusieurs années et que des actions sectorielles aient été mises en place dans le but de réduire les EGES de l'École, il n'y a pas eu à ce jour d'adoption d'un plan de réduction comprenant tous les postes d'émissions. C'est pourquoi une stratégie de décarbonation englobant tous les secteurs d'activité de l'établissement, définissant une trajectoire de réduction des EGES de 5% par an et détaillant les actions qui seront menées pour parvenir aux objectifs sera définie. Cette stratégie devra particulièrement s'intéresser aux postes d'émissions les plus importants identifiés via les bilans carbones, à savoir : les consommations d'énergie, les achats de biens et services, et les déplacements.

**Livrable :** Plan de réduction des EGES

**Indicateur :** Taux d'évolution des EGES tous les 2 ans

## Objectif 16 : Réduire l'empreinte environnementale des déplacements

**Description :**

Les différents bilans carbones ont mis en lumière l'importance de l'empreinte environnementale des déplacements (à la fois des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels dont les déplacements internationaux) dans le total des EGES de l'École. En 2023, le bilan carbone des déplacements s'élevait à 1122 tCO2e pour une part de 15% du bilan total.

Concernant les déplacements domicile-travail, les deux sites de l'ENS de Lyon (Descartes et Monod), situés au cœur du quartier de Gerland dans le 7ème arrondissement de Lyon, bénéficient de dessertes en transport en commun avantageuses et sont accessibles à la fois en métro, en tram et en bus. Depuis 2022, un important travail a été réalisé afin de favoriser l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens. Plusieurs actions ont ainsi été menées, parmi lesquelles une augmentation des emplacements de stationnement vélo, ou

encore l'organisation d'ateliers de réparation vélo et d'ateliers de sensibilisation réguliers. Ces actions ont été récompensées par l'obtention du label Employeur Pro-vélo au niveau or en octobre 2023 pour une durée de trois ans.

Des efforts sont encore à mener concernant les déplacements professionnels, et notamment les déplacements internationaux. Le rayonnement international fait partie des axes stratégiques de l'ENS de Lyon, qui se transcrit non seulement par le développement de partenariats internationaux via des projets de recherche et de co-accréditations de formations comme c'est le cas du projet BIOSANTEXC, mais aussi par la qualité de l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux récompensée par l'obtention du label Bienvenue en France au niveau trois étoiles en 2021. Il s'agit ici de concilier la stratégie d'internationalisation avec la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre des déplacements internationaux.

Pour ce faire l'École se dotera d'un plan d'action permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre des déplacements portant à la fois sur le volet des déplacements domicile-travail et sur le volet des déplacements internationaux.

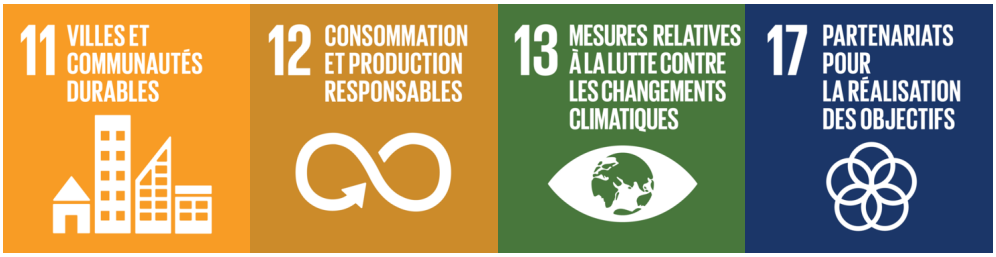


### Action 16.1 : Réduire l'empreinte environnementale des déplacements quotidiens

**Description :**

L'empreinte carbone des déplacements quotidiens est calculée via la diffusion d'une enquête mobilité diffusée à toutes les communautés de l'École. Trois enquêtes ont été réalisées depuis 2022. Elles montrent de fortes évolutions dans la part d'utilisation des différents modes de transport, notamment avec une forte baisse de l'utilisation de la voiture.

Bien qu'il faille nuancer les résultats de ces enquêtes du fait de plusieurs incertitudes méthodologiques, ces derniers montrent une tendance fortement positive. Il s'agit de la perpétuer en identifiant les leviers activables pour augmenter encore l'utilisation des transports en commun et des mobilités douces.

**Livrable :** Plan de mobilité, volet "déplacements quotidiens"

**Indicateur :** Évolution de la part des différents modes de transport dans les déplacements quotidiens

### Action 16.2 : Améliorer l'empreinte environnementale des déplacements professionnels en conciliant sobriété et ouverture internationale

**Description :**

De par la stratégie d'internationalisation de l'École mais aussi par le caractère intrinsèquement international du fonctionnement de la recherche scientifique, de nombreux déplacements sont réalisés à l'étranger, ce qui porte un impact significatif en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Toutefois le calcul de ces émissions souffre d'un manque de fiabilité de par la diversité des sources de données et de la difficulté à les agréger. Un premier enjeu à cet égard est de parvenir à fiabiliser le calcul du bilan carbone des déplacements internationaux. Cela étant dit, l'empreinte carbone des déplacements internationaux pour l'année 2023 est de 822 tCO2e.

Il s'agit donc de déterminer et de mettre en œuvre les leviers activables pour limiter le poids environnemental des déplacements internationaux, en lien avec la stratégie internationale de l'établissement et son rayonnement.

**Livrable :** Plan de mobilité, volet "déplacements internationaux"

**Indicateur :** Évolution de la part des différents modes de transport dans les déplacements internationaux

## Objectif 17 : Rendre les campus plus sobres en consommation de fluides

**Description :**

La réduction des consommations d'énergie constitue un enjeu important pour l'établissement, porté par la Direction du patrimoine, qui s'est traduit par le recrutement d'un poste d'économe de flux en 2019 et par l'adoption d'un Plan de sobriété pour l'année 2023. Les objectifs de réduction retenus correspondent aux objectifs du décret tertiaire, à savoir une réduction de 40% des consommations d'énergie en 2030 par rapport à l'année 2015. En 2023, 33% d'économies d'énergie avaient déjà été réalisés.

Une attention est également portée sur le fait d'utiliser des sources d'énergie dont l'impact en émissions de gaz à effet de serre est moindre. Ainsi, l'ENS de Lyon bénéficiera d'un contrat de fourniture de gaz 100% renouvelable à compter de 2026, et a raccordé la plupart de ses bâtiments au réseau de chauffage urbain.

Un suivi détaillé des consommations d'énergie montre des réductions importantes entre les années 2022 et 2023, qui s'expliquent à la fois par des facteurs exogènes mais aussi par des mesures réalisées :

- -5% de consommation d'électricité
- -28% de consommation de gaz
- -15% de consommation de chauffage urbain

Parmi les mesures mises en place, on peut citer le remplacement des éclairages à néons par des éclairages LEDs dans les bureaux, le réglage des températures de chauffage et de climatisation des bureaux pour atteindre 19° en hiver et ne pas dépasser 26° en été.

L'enjeu de réduire les consommations d'énergie est à présent intégré dans tous les projets de construction ou de rénovation de bâtiments de l'École. C'est notamment le cas dans le cadre de la reconstruction de la résidence étudiante Debourg, située sur le site Monod, dont les consommations seront moins importantes qu'auparavant et qui prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du nouveau bâtiment.






ENS DE LYON

### Action 17.1 : Effectuer les réductions possibles à l'usage des bâtiments via la réplique du processus du concours CUBE

**Description :**

En 2023 l'établissement s'est inscrit dans le challenge CUBE lancé par l'État, qui consiste à réaliser des économies d'énergie à l'usage des bâtiments. Pour l'ENS de Lyon le choix s'est porté d'inscrire le bâtiment D8, qui rassemble des activités de formation mais héberge aussi plusieurs services administratifs dont un certain nombre de serveurs informatiques. Une équipe projet a été réunie, composée de représentantes et représentants des services occupant le bâtiment.

Plusieurs actions ont été mises en place, portant à la fois sur des réglages techniques et des usages modifiés des équipements de chauffage et de ventilation. Sur un an, 16.8% d'économies d'énergie ont été réalisées par rapport à une période de référence d'octobre 2021 à octobre 2023. Des recommandations d'actions supplémentaires ont été formulées : baisse de la luminosité des éclairages dans les bureaux et les couloirs pour atteindre les seuils recommandés et automatisation de leur extinction, extinction des appareils de communication numériques et des distributeurs de boissons et denrées lors des périodes d'inactivité, ou encore pulvérisation de lait de chaux sur les verrières des bâtiments lors des périodes de fort ensoleillement. Ces mesures devront être étudiées plus en avant et mises en œuvre.

La volonté de l'établissement est également d'élargir le processus de ce challenge à d'autres bâtiments. C'est pourquoi il sera lancé sur le bâtiment M8, qui abrite des activités de recherche, au cours de l'année 2025, et sera progressivement élargi à la plupart des bâtiments des deux sites lors des années à venir. Pour ce faire, des référentes et référents sobriété par bâtiment seront désignés pour réaliser cet élargissement.

**Indicateurs :** Nombre de bâtiments engagés dans le processus ; % d'économies d'énergie réalisées suite à la mise en place du processus

### Action 17.2 : Étudier les possibilités de production d'énergie renouvelable sur les campus

**Description :**

De premières estimations réalisées en interne ont montré un potentiel de production d'électricité important à partir de sources de production solaires, notamment sur les toitures des bâtiments du site Descartes. Afin d'étudier plus en avant ces premières estimations, l'ENS de Lyon s'est inscrite dans un accord-cadre avec le Secrétariat général pour les

Affaires régionales. Cet accord cadre permettra de réaliser des études plus poussées à la fois sur la faisabilité technique de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'École, mais aussi sur les potentiels de production et les coûts financiers de tels travaux. Par ailleurs, ce projet a été inscrit dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) qui est en cours de finalisation avec le MESR.
Ces études devront être menées à leur terme, pour parvenir à une décision sur l'installation de panneaux solaires en toiture sur les bâtiments de l'ENS de Lyon.

## Objectif 18 : Réduire les déchets et renforcer leur gestion

**Description :**

Comme toute organisation, l'ENS de Lyon génère des déchets de plusieurs types : DIB, recyclables, papiers-cartons, déchets électriques, électroniques et électroménagers (DEEE)… mais également des déchets dangereux et des déchets infectieux, issus des activités de recherche des laboratoires.

L'École dispose d'un service de gestion éco-responsable, dont l'une des missions est de suivre la production des déchets, d'organiser le tri sélectif, de suivre les opérations de collecte et d'enlèvement, et de gérer les relations avec les prestataires de collecte des déchets. À cet égard plusieurs actions ont déjà été menées au cours des années précédentes, comme le recyclage des toners d'imprimantes et l'établissement d'un partenariat avec une entreprise de recyclage pour l'évacuation des déchets de mobiliers. D'autres actions sont plus récentes, comme la mise en place et la gestion d'une déchetterie sur le site Monod, ou encore le recyclage du polystyrène. De manière plus large la Direction des Moyens Généraux, au sein de laquelle est placé le service de Gestion éco-responsable, travaille à réduire les déchets à la source, s'emploie à lutter contre les dépôts de déchets hors des containers appropriés, à alléger la pénibilité pour les agents de ménage notamment en réduisant les points de collecte, et mène des actions d'évaluation interne. Le service de Santé, Prévention et Sécurité au Travail (SPST) s'occupe quant à lui de la gestion des DEEE et des déchets dangereux et infectieux, ainsi que de leur bon enlèvement par les prestataires dédiés.

En tant que thématique prioritaire identifiée au sein de la matrice de matérialité du DD&RS dans l'établissement, il est nécessaire de dédier tous les moyens adéquats à la réalisation de cet objectif et des actions qui en découlent. Il conviendra de s'appuyer sur la force queconstitue le fait de disposer de plusieurs services dont les missions intègrent la question des déchets, pour pérenniser les actions existantes, les développer, et déterminer les moyens les plus efficaces de réduire la production de déchets.




### Action 18.1 : Caractériser les impacts environnementaux de la production de déchets à l'ENS

**Description :**

En 2024, nos activités ont produit 103,73 tonnes de déchets sur les trois flux. La répartition mesurée par type de déchets est la suivante :

• DIB : 61,85 tonnes
• Recyclables : 12,5 tonnes
• Papiers-cartons : 29,4 tonnes

Certaines incertitudes existent actuellement concernant la mesure de ces trois types de déchets. Il faudra donc travailler dans un premier temps avec le prestataire de collecte des déchets pour parvenir à fiabiliser cette mesure. Il s'agira ensuite de caractériser plus précisément les sources principales de production de déchets.

**Indicateur :** Taux d'évolution des quantités de déchets produits par an

### Action 18.2 : Identifier et mettre en œuvre les leviers les plus impactant de réduction des déchets

**Description :**

Un groupe de travail sur les déchets a été lancé à la fin de l'année 2023, avec comme objectif de construire un plan d'action pour l'École permettant de réduire les quantités de déchets produits et d'identifier les potentielles améliorations à apporter à leur gestion. Plusieurs principes avaient ainsi été identifiés : développer l'échange de matériel entre services et entre laboratoires, développer les filières de réemploi des équipements, réparer plutôt que jeter, réduire l'utilisation de produits et d'emballages plastiques. Il s'agira de finaliser les travaux du groupe et d'adopter un plan d'action sur ce sujet.

**Livrable :** Plan d'action déchets

### Action 18.3 : Mener des actions de sensibilisation récurrentes sur l'importance de réduire les déchets et du tri sélectif

**Description :**

L'un des autres axes qui a été identifié par le groupe de travail sur les déchets est l'importance de l'information et de la sensibilisation des usagers au tri sélectif. De nombreuses erreurs de tri sont en effet observées. Il s'agira de communiquer davantage sur les bonnes pratiques du tri, d'apporter une information transparente aux usagers sur le retraitement des recyclables, et de sensibiliser les communautés de l'École aux impacts environnementaux des déchets.

**Livrable :** Liste des actions de communication et de sensibilisation au tri menées

**Indicateur :** % du taux d'évolution d'erreur de tri pour chaque type de déchet

## Objectif 19 : Renforcer la politique d'achats responsables

**Description :**

Le poids des achats dans le bilan carbone de l'ENS de Lyon est conséquent. La dernière mesure en date, effectuée sur les données de l'année 2023, évalue l'empreinte carbone des achats de biens et services à 1501.5 tonnes de CO2 équivalent, soit 18.45% du total, ce qui en fait le troisième poste d'émission le plus important.

Par conséquent il est nécessaire pour l'École de se doter d'objectifs de réduction de l'impact environnemental de ses achats, transcrits à l'intérieur d'une politique d'achats responsable. Certains objectifs ont déjà été inscrits dans le plan d'actions achats 2024 de l'École, en conformité avec la réglementation : d'ici la fin de l'année 2025 100% des marchés supérieurs à 40 000 € HT devront intégrer au moins une considération environnementale, et 30% devront intégrer au moins une considération sociale (Plan National des Achats Durables 2022-2025). Il a également été décidé de se conformer aux prescriptions du référentiel DD&RS de la CGE en la matière, à savoir d'intégrer des critères sociaux et

environnementaux pondérés à 30% de la note de jugement des réponses aux appels d'offres des marchés, pour les marchés à fort impact environnemental et social.

C'est à partir de ces lignes directrices qu'il s'agira de décliner une politique d'achats responsables.




### Action 19.1 : Identifier les segments d'achat les plus impactant

**Description :**

En 2024, 37 nouveaux marchés ont été notifiés au sein de l'ENS de Lyon, et 105 étaient en cours d'exécution au 4 février 2025. Considérant le grand nombre de marchés, il convient d'identifier ceux sur lesquels il est le plus important de travailler. Il s'agira d'identifier les segments d'achats les plus impactant au niveau environnemental, et de sélectionner les marchés correspondant à ces segments d'achats, en relation étroite avec la Direction des Affaires Financières. Une méthodologie permettant d'identifier ces impacts sera à développer.

**Livrable :** Liste des segments d'achats les plus impactant socialement et environnementalement parlant

### Action 19.2 : Planifier l'intégration de critères et de clauses de durabilité dans les marchés correspondant aux segments identifiés

**Description :**

Suite à l'identification des segments d'achat les plus impactant, nous planifierons l'intégration de considérations environnementales et sociales dans les marchés y correspondant. À cet égard des projets ont déjà été menés : en 2024, deux marchés ont été notifiés en intégrant des critères environnementaux et sociaux pondérés à hauteur de 30% de la note finale

d'attribution des marchés. L'intégration de ces critères sera planifiée à partir de la liste des marchés impactant identifiés, selon les périodes de renouvellement de ces marchés.

**Livrable :** Programmation des marchés les plus impactant

**Indicateur** : Nombre de marchés intégrant des considérations sociales et environnementales pondérées à hauteur de 30% de la note finale d'attribution des marchés par an

### Action 19.3 : Identifier les bonnes pratiques d'achats durables y compris pour les achats hors-marchés et les communiquer

**Description :**

Au-delà de l'introduction de clauses et de critères environnementaux et sociaux dans les marchés, il existe également des bonnes pratiques à adopter lors des actes d'achat afin de limiter leur empreinte environnementale. Parmi celles qui sont déjà identifiées, il est possible de citer la mutualisation des commandes, le fait de privilégier des fournisseurs responsables dans le cas des achats hors-marchés, de commander en plus grande quantité pour réduire les emballages…
Un autre volet de la politique d'achats responsables sera de ce fait d'identifier plus en avant ces bonnes pratiques, en relation avec les gestionnaires de l'établissement, pour ensuite les communiquer en interne.

**Livrable :** Descriptif des actions de sensibilisation aux achats responsables

**Indicateur :** Nombre de personnes formées aux achats responsables par an

## Objectif 20 : Poursuivre la démarche de réduction de l'empreinte carbone du numérique

**Description :**

En 2021, un groupe de travail numérique responsable a été créé. Piloté par la DSI, sa mission était d'évaluer l'empreinte carbone du numérique et d'identifier les leviers d'actions pertinents. Deux mesures successives de l'empreinte carbone du numérique de l'ENS de Lyon ont été réalisées avec l'outil WeNR. Leurs résultats sont les suivants :

• 2022 : 326 tCO2e soit 251 kg CO2e par personne utilisatrice
• 2023 : 219 tCO2e soit 168 kgCO2e par personne utilisatrice

Ces chiffres font état d'une baisse de 33% réalisée entre 2022 et 2023, et ce grâce à plusieurs mesures : la durée de vie des ordinateurs fixes et portables a été allongée à 7 ans contre respectivement 4 ans et 5 ans auparavant ; un système d'extinction et d'allumage automatique des postes publics a été mis en service ; le matériel informatique non-utilisé est envoyé à des prestataires pour être reconditionné et réutilisé ; les imprimantes ont été mutualisées pour réduire le nombre d'imprimantes individuelles.

Plusieurs actions de sensibilisation ont également été mises en place : un guide de bonnes pratiques numérique responsable a été diffusé à l'ensemble de l'École ; des ateliers Fresques du numérique ont été proposés aux personnels ; et des actions de sensibilisation à destination des étudiantes et étudiants de première année ont été organisées.




### Action 20.1 : Réduire l'empreinte carbone des postes de travail

**Description :**

Bien que de nombreuses actions aient déjà été mises en place pour réduire l'empreinte carbone du numérique, d'autres opérations peuvent encore être conduites pour continuer cette réduction, notamment sur les postes de travail. Plusieurs pistes ont été identifiées et devront être mises en œuvre :

- Adopter une solution de softphonie satisfaisante pour supprimer les postes de téléphone fixes
- Se diriger vers l'utilisation de matériel reconditionné
- Poursuivre la mutualisation des imprimantes

**Indicateur :** Empreinte carbone du numérique à l'École

### Action 20.2 : Identifier les leviers pour réduire la consommation énergétique des salles serveurs

**Description :**

Les serveurs informatiques constituent le poste le plus important en matière de consommation d'énergie : la salle SING, salle de serveur principale, représente à elle seule environ un tiers de la consommation d'électricité de l'École. Il est donc urgent de mettre en œuvre des solutions permettant de réduire cette consommation. Plusieurs pistes ont d'ores et déjà été identifiées et seront implémentées dans les prochaines années :

- Stabiliser le système de free cooling, permettant d'utiliser l'air extérieur pour refroidir des bâtiments sans consommer d'énergie
- Étudier l'installation de pompes à chaleur dans les salles serveurs

**Indicateur :** Évolution de la consommation d'électricité de la salle SING

### Action 20.3 : Poursuivre la sensibilisation/formation des utilisateurs aux bonnes pratiques du numérique responsable

**Description :**

Il est possible de réduire l'impact environnemental de nos équipements numériques en adoptant un certain nombre de bonnes pratiques. À cet égard, un guide de bonnes pratiques numérique responsable a été publié par la Direction des Systèmes d'Information en 2024. Il s'agit de poursuivre cet effort, notamment en :

- Désignant une personne référente sobriété numérique, pour travailler au développement de formations à destination des personnels et des étudiantes et étudiants sur la sobriété numérique, incluant la formation aux impacts environnementaux des outils d'intelligence artificielle

- Sensibilisant plus largement les personnes au sein de l'École et notamment les chefs de service et les gestionnaires

**Livrable :** Liste des actions de formation et de sensibilisation mises en place

**Indicateur :** Nombre de personnes formées/sensibilisées au numérique responsable par an

#### Action 20.4 : Cadrer l'utilisation des outils d'intelligence artificielle, et prendre en compte leurs impacts environnementaux

**Description :**

Les outils d'intelligence artificielle sont de plus en plus utilisés, dans le cadre de la formation, de la recherche, ou par l'administration. Or les usages de ces outils posent de nombreuses questions, en matière d'intégrité scientifique et de souveraineté des données par exemple, et également de par leur consommation très importante d'énergie et de ressources. Un groupe de travail sur les usages des intelligences artificielles sera créé au sein de l'ENS de Lyon, et devra aborder ces questions afin de définir des règles d'usage et des critères dans le choix des outils d'IA.

**Livrable :** Recommandations du groupe de travail sur les usages de l'intelligence artificielle

# Axe 5 : Politique sociale

## Objectif 21 : Renforcer les actions en faveur de l'égalité, de la non-discrimination et la lutte contre le harcèlement et les VSS

**Description :**

En 2021 une chargée de mission égalité et non-discrimination a été recrutée afin de construire et de mener à bien une politique en faveur de l'égalité et de la non-discrimination, et de mettre en place des actions de lutte contre le harcèlement et les VSS. Elle est aidée dans sa tâche par deux personnes référentes égalité nommées également en 2021.

La mission égalité construit et assure le suivi du plan égalité, coordonne les dispositifs de signalement des situations de discrimination, de harcèlement et de VSS, met en place des actions de formation, de sensibilisation et des événements visant à promouvoir une culture partagée de l'égalité, et traite les demandes de prise en compte du prénom d'usage.

Elle agit sur tout le périmètre de l'École, et s'adresse à la fois aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants, personnels BIATSS et ITARF, et enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.




**Action 21.1 : Mettre en œuvre le plan d'égalité professionnelle**

**Description :**

En 2021, un premier plan d'égalité professionnelle a été adopté pour une durée de trois ans. Un deuxième plan pour la période 2024-2026 a été voté en conseil d'administration de décembre 2024 et est en cours de mise en œuvre.

Ce plan est construit autour de 7 axes :

1. La gouvernance, le pilotage et le suivi de la politique d'égalité professionnelle

2. L'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

3. La garantie de l'égal accès aux métiers et responsabilités professionnelles

4. L'articulation des temps de vie privée / vie professionnelle et l'accompagnement à la parentalité

5. La qualité de vie au travail, les conditions de travail et la santé au travail sous l'angle du genre

6. Les enjeux d'égalité dans la qualité de vie étudiante

7. La prévention et le traitement des signalements pour faits de discrimination, de harcèlement moral, de violences sexistes et sexuelles et de LGBT+phobies

Ces 7 axes sont déclinés en 114 actions. Le plan sera mis en œuvre jusqu'en 2026, année où il sera révisé.

**Livrable :** Plan égalité 2024-2026

**Indicateur :** Nombre d'actions inscrites dans le plan réalisées / an

### Action 21.2 : Réaliser un état des lieux sur les liens entre dérèglement climatique et égalité à l'ENS de Lyon

**Description :**

Les crises environnementales affectent de manière différenciée les personnes en fonction de leur situation géographique, de leur classe sociale, mais aussi de leur genre. Il en est de même pour les politiques et mesures en faveur de la transition écologique, décidées à l'échelle d'un pays ou bien d'une organisation. Ces conséquences différenciées doivent être prises en compte dans la définition des mesures afin de ne pas porter préjudice à certaines personnes par rapport à d'autres. Il conviendra de réaliser un état des lieux sur les liens entre crises environnementales et égalité à l'ENS de Lyon, qui devra notamment permettre de répondre aux questions suivantes et d'orienter les mesures de transition écologique de la manière la moins discriminante possible :

- Quels impacts des crises environnementales sur les femmes et les hommes ?
- Quels effets sur les conditions de travail (y compris les critères, conditions du schéma directeur : à quel point cela impacte les activités d'un service, d'une mission, d'un poste en catégorie B ou C … ?)
- Qui bénéficie des dispositifs en faveur de la transition écologique (forfait mobilité durable, etc.)
- Qui s'engage et participe aux actions de la mission ? Quel est le profil type des référentes et référents transition écologique ? Comment valoriser cet engagement ?

**Livrable :** Descriptif et résultats de l'enquête sur les liens entre transition écologique et égalité à l'ENS Lyon

## Objectif 22 : Poursuivre et renforcer la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap

**Description :**

Depuis 2016 une mission handicap a été créée avec un chargé de mission entièrement dédié à ce sujet. Ses missions sont les suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique handicap de l'École

• Construire et mettre en œuvre les éléments d'aménagements pour chaque personnel ou étudiant, en lien avec le service de médecine du travail et le service de santé étudiant

• Accompagner les demandes de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé

Concernant la définition et la mise en œuvre de la politique, trois schémas directeurs handicap ont été adoptés depuis 2017, le plus récent en date ayant été adopté au Conseil d'Administration de décembre 2024.




**Action 22.1 : Mettre en œuvre le schéma directeur handicap**

**Description :**

Trois schémas directeurs handicap ont été construits et les deux premiers ont été mis en œuvre depuis 2017, sur les périodes suivantes : 2017-2020 ; 2021-2023 ; 2024-2026.

Le schéma directeur 2024-2026 est divisé en 2 axes :

1. Améliorer l'accessibilité

2. Assurer efficacement et équitablement l'engagement des usagers de l'École sur ces
thématiques

Il s'agira de mettre en œuvre le schéma directeur handicap sur sa durée de vie.

**Livrable :** Schéma directeur handicap 2024-2026

**Indicateur :** Taux d'exécution des actions du schéma directeur handicap 2024-2026

### Action 22.2 : Travailler à la mise en accessibilité des services numériques

**Description :**

En 2021 un groupe de travail dédié à l'accessibilité numérique a été créé. Par « accessibilité numérique », on entend la prise en compte des handicaps dans le domaine du numérique, ce qui implique de concevoir et développer les outils numériques de manière à ce qu'ils soient utilisables par des personnes en situation de handicap. Les travaux du groupe ont mené à la publication d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2023-2025 (SPAN).

Le schéma regroupe trois types d'actions :

• Des actions de pilotage

• Des actions d'audit et de mise en conformité

• Des actions de sensibilisation et de formation

Il contient également des actions appliquées à plusieurs acteurs de l'ENS de Lyon particulièrement concernés par ces enjeux de par leur nécessaire utilisation des outils et services numériques dans leurs activités, notamment la Bibliothèque Diderot de Lyon et ENS Éditions.

Le SPAN est décliné en plans d'actions annuels qui sont actuellement mis en œuvre, et sera redéfini une fois parvenu à son terme.

À titre d'exemple, le plan d'action 2025 prévoit notamment la sélection et l'installation d'un outil d'intelligence artificielle permettant la transcription automatique et le sous-titrage du fonds de vidéos scientifiques et pédagogiques de l'école.

**Livrables :** SPAN 2023-2025 ; bilan du SPAN

### Action 22.3 : Travailler sur les leviers systémiques

**Description :**

La plupart des mesures mises en place concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap constituent des mesures de compensation individuelle, permettant aux personnes de s'intégrer dans le système existant.

Au-delà de cela, il apparaît nécessaire de travailler également sur les freins systémiques à l'inclusion des personnes en situation de handicap, et d'identifier les leviers favorisant l'accès des personnels à leurs champs d'activité professionnelle, ainsi que l'accès des étudiantes et étudiants à leurs études.

Cela peut se faire notamment en travaillant sur l'environnement de travail et d'étude et son accessibilité dans un sens plus large que l'accessibilité physique. En ce sens plusieurs pistes sont à explorer et figurent dans le Schéma Directeur Handicap 2024-2026 : diffuser des travaux de recherche sur le thème de l'inclusion ; améliorer le niveau de connaissances et la prise en compte des troubles neuro-développement aux et de santé mentale ; favoriser la parole et l'engagement des usagers de l'École.

**Livrable :** Schéma Directeur Handicap 2024-2026

## Objectif 23 : Améliorer la qualité de vie et des conditions de travail

**Description :**

La QVCT fait partie des axes stratégiques de l'École, qui fait de son amélioration continue une priorité. Dans le cadre du processus de réorganisation de l'établissement, un groupe de travail a été créé en 2023 dans le but de réaliser un état des lieux du sujet dans l'établissement, et formuler des préconisations d'amélioration. Composé d'enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs ainsi que de personnels BIATSS, le groupe a réalisé un état des lieux de la QVCT au sein de l'École, qui a dégagé les points suivants : l'atmosphère de travail est ressentie comme agréable, grâce aux jardins, à une offre culturelle et sportive développée, à des personnels de santé et de prévention identifiés et présents, à un service RH actif et à une volonté d'entraide au sein des services.

Plusieurs manques ont toutefois été identifiés, liés à un manque de sentiment d'appartenance, de transversalité, d'entraide entre les services, à des moyens humains

insuffisants accordés au service de médecine de prévention, à des difficultés à recruter ou à un manque de reconnaissance du mérite, et à un manque d'association des personnels aux divers projets et aux décisions.

Bien que beaucoup d'aspects positifs soient relevés, de nombreuses pistes d'amélioration subsistent, sur lesquelles il s'agit de travailler.




### Action 23.1 : Adopter un schéma directeur RH et QVCT

**Description :**

Les constats relevés par le GT QVT ont mené à l'écriture de 10 axes d'amélioration, déclinés en 22 objectifs. Il s'agira d'effectuer un travail de priorisation des objectifs et d'évaluer les moyens essentiels à leur mise en œuvre.

Cela fera l'objet de la construction d'un schéma directeur RH et QVCT qui détaillera les orientations stratégiques de l'établissement en la matière et les actions pour y parvenir.

**Livrable :** Schéma directeur RH et QVCT

**Indicateur :** Taux d'exécution des actions du schéma directeur RH et QVCT

### Action 23.2 : Réaliser un baromètre social

**Description :**

Parmi les actions d'ores et déjà retenues proposées par le GT QVT figure la réalisation d'un baromètre social. Ce baromètre permettra de compléter l'état des lieux effectué par le GT. De plus, en posant des constats clairs sur la situation de la QVCT à l'École, le baromètre pourra contribuer à répondre aux facteurs d'inquiétude identifiés par les personnels et d'améliorer la communication au sein de l'École.

**Livrable :** Baromètre social

**Indicateur :** Résultats du baromètre social

## Objectif 24 : Développer un service de santé étudiante intégrant les enjeux environnementaux

**Description :**

La santé étudiante, tant physique que mentale, fait partie des priorités de l'ENS de Lyon qui souhaite se doter des moyens indispensables pour assurer une offre de soin à la hauteur des besoins. Afin d'y répondre, un service de santé étudiante (SSE) a été créé en 2024. Auparavant intégré dans un pôle "médecine de prévention et médecine étudiante", il s'agit désormais d'un service à part. Le SSE est composé d'infirmières, de psychologues, de médecins ainsi que d'une assistante administrative. Il propose des consultations de médecine générale, de santé mentale et des soins infirmiers, mais également des ateliers collectifs dédiés au bien-être et à la prévention.

La santé humaine est en grande partie déterminée par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. C'est de cette manière que l'OMS définit la santé environnementale. La santé humaine est donc indissociable de la santé des écosystèmes et du monde vivant dans son ensemble. C'est pourquoi les activités du SSE intégreront de plus en plus les enjeux environnementaux au fur et à mesure de leur développement.






ENS DE LYON

### Action 24.1 : Construire un centre de santé étudiante prenant en compte la transition écologique

**Description :**

L'un des projets phares de l'établissement en lien avec la santé étudiante et pour lequel le SSE sera moteur consiste en la création d'un centre de santé étudiante. Intégré dans le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance comme projet central pour l'ENS de Lyon, il viendra compléter l'offre déjà existante sur le site de Lyon-St-Étienne apportée par l'ouverture depuis janvier 2025 du centre de santé mentale Le 102 opéré par l'Université de Lyon Saint- Étienne.
Devant être à la hauteur des enjeux environnementaux, les actions du centre de santé seront construites notamment à partir du concept de One Health, qui promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale. Le futur centre de santé mettra donc l'éco-responsabilité au cœur de son action, tant dans son approche du soin que dans son fonctionnement courant.

**Livrable :** Document décrivant le fonctionnement du centre de santé

### Action 24.2 : Évaluer les impacts environnementaux liés aux activités de santé à l'École

**Description :**

Les impacts environnementaux des activités de santé de manière générale sont loin d'être négligeables. Celles-ci ont des spécificités propres, en ce qu'elles reposent sur l'utilisation de produits pharmaceutiques dont la production et les déchets qu'ils génèrent engendrent une importante pollution, ainsi que sur l'utilisation de consommables à usage unique.
Il s'agira donc, concernant les activités du SSE, d'évaluer le plus précisément possible les impacts environnementaux liés à ses activités, et de définir les mesures permettant de les réduire tout en assurant une haute qualité de soin pour ses patientes et patients.

**Livrable :** Document détaillant les impacts environnementaux des activités de santé à l'ENS de Lyon

**Indicateur :** Bilan carbone du SSE

# Objectif 25 : Renforcer l'ouverture sociale de l'École

**Description :**

Dans ses orientations stratégiques, l'ENS de Lyon souhaite continuer sa démarche d'ouverture sociale initiée depuis les dernières années. Cela se transcrit à la fois par une volonté d'ouvrir la scolarité normalienne à des publics qui en sont éloignés, mais aussi de porter des actions d'égalité des chances hors-les-murs pour des élèves de collège et de lycée. Il s'agit d'asseoir cette volonté en développant les actions déjà mises en place et en concrétisant les réflexions en cours notamment sur l'ouverture de la scolarité normalienne. Cet objectif s'appuiera notamment sur l'Observatoire des Diversités commun aux 4 ENS, qui pourra effectuer un suivi des actions mises en place dans ces établissements.




### Action 25.1 : Développer les actions d'égalité des chances

**Description :**

Depuis 2023 l'ENS de Lyon est labellisée Cordée de la réussite. Intitulée « ENSemble construisons ton avenir », elle lie l'ENS de Lyon à trois collèges et un lycée situés sur le territoire de la Métropole du Grand Lyon. Plusieurs types d'actions sont proposées dans ce cadre et impliquent des étudiantes et étudiants, des enseignantes et enseignants et des scientifiques :

• Poursuivre le forum Biosciences (forum interactif organisé par les étudiantes et étudiants du master 1 Biosciences de l'ENS de Lyon)

• Aider à l'orientation professionnelle (forum des études, tutorat, stages et visites de laboratoires)

• Proposer un accompagnement à l'ouverture sociale et culturelle (conférences, représentations théâtrales, action sur les ressources en eau)

Sur l'année 2023/2024, 383 élèves de collège et lycées ont bénéficié de ces actions. Il s'agit de continuer ce dispositif, qui contribue à l'ouverture de l'École sur la société en accord avec ses axes stratégiques, et à la rencontre entre des élèves et le milieu scientifique.

Certaines de ces actions ont porté sur la transition écologique. Cela pourra être développé davantage dans les cordées suivantes.

Les collèges et lycées actuellement encordés se trouvant en zone urbaine, il sera également envisagé, dans les années suivantes, d'élargir les cordées pour y intégrer des collèges et lycées situés en milieu rural.

**Indicateur :** Nombre d'élèves de collège et lycée « encordés »

### Action 25.2 : Réduire les inégalités sociales, géographiques et de genre dans l'accès à la scolarité normalienne

**Description :**

L'ENS de Lyon se saisit de plus en plus des questions d'inégalités d'accès à ses formations, dans un souci de diversifier les profils de ses étudiantes et étudiants. Dans le but de favoriser l'accès des étudiantes aux filières scientifiques, le Conseil d'Administration de décembre 2024 a voté la mise en place du programme Cécile DeWitt-Morette. Il s'agit d'une bourse attribuée aux étudiantes inscrites dans les départements d'informatique et de mathématiques pour suivre le diplôme. Elle constituera un facteur d'attractivité pour ces filières dont les effectifs sont actuellement très majoritairement masculins. Les retombées de cette mesure devront être évaluées.

De manière plus globale, il s'agira également de diversifier les parcours de formation des étudiantes et étudiants entrant à l'École. Majoritairement issus de CPGE à ce jour, des actions seront mises en place pour intégrer davantage d'étudiantes et étudiants formés à l'université.

Une réflexion sera également entamée pour recruter un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants sur critères sociaux.

**Indicateur :** % d'étudiantes dans les départements d'informatique et de mathématique par an ; % d'étudiantes et d'étudiants formés à l'université / total des étudiantes et étudiants ; % d'étudiantes et étudiants boursiers / total des étudiantes et étudiants